

- Toutes les régions seront avantagées : la Colombie-Britannique pour l'électricité, l'Alberta pour le pétrole et le gaz, la Saskatchewan pour le pétrole et l'uranium, le Manitoba pour l'électricité, l'Ontario pour l'électricité et l'uranium, le Québec et le Nouveau-Brunswick pour l'électricité, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve pour l'exploitation du pétrole et du gaz.
- Notre sécurité énergétique découle non pas de la conservation des ressources sur place, mais de leur exploitation pour le bénéfice de toutes les régions du pays.

SERVICES

Ce que nous avons obtenu

- Le Canada et les États-Unis ont convenu d'un ensemble de principes devant régir le secteur des services. Ces principes s'appliqueront aux lois et règlements futurs.
- L'Accord facilitera l'entrée aux États-Unis des Canadiens qui doivent s'y rendre pour affaires.
- Les deux pays ont accepté de chercher à faire reconnaître et accepter les qualifications de leurs professionnels respectifs. L'entente imminente entre les architectes servira de modèle aux autres professions.

Ce que nous avons conservé

- Si vous êtes un fournisseur canadien de services de télécommunications améliorés comme le courrier électronique, l'Accord garantira l'accès que vous avez déjà au marché américain. Vous pourrez ainsi augmenter vos ventes.
- Le Canada continuera d'assurer l'enregistrement original des données financières et le traitement de certains dossiers.

Qu'en est-il pour vous?

- Les États-Unis ont convenu d'accorder un traitement égal aux fournisseurs canadiens de services dans leurs lois futures. Les entreprises canadiennes du secteur des services pourront ainsi concurrencer les sociétés américaines sur un pied d'égalité.
- Les gouvernements provinciaux continueront de fournir des services exclusifs de télécommunications améliorés comme le courrier électronique.
- Toutes les régions seront avantagées, surtout l'Ontario et le Québec, qui sont d'importants fournisseurs de services de pointe.